

Règlement du concours

« Gagnez les 5 livres incontournables en didactique du FLE »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Le jeu « Gagnez les 5 livres incontournables en didactique du FLE » est organisé par Mme Marianne Viader (l'organisatrice) résidant à Sprengelstraße 8 / 13353 Berlin / Allemagne ; propriétaire et auteur du site internet culture-fle.de (<https://culture-fle.de>)

Ce jeu est organisé du 16 mai 2019 au 16 juin 2019 à minuit heure de Paris. C'est un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Gagnez les 5 livres incontournables en didactique du FLE » (ci-après dénommé « le Jeu ») et organisé selon les modalités décrites dans le présent règlement accessible depuis le site culture-fle.de.

Le Jeu n'est ni organisé ni parrainé par Facebook.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans et disposant d'une adresse électronique valide.

Les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu sont exclues.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur la plate-forme facebook.com et le site internet culture-fle.de aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en 3 étapes nécessaires.

Etape 1 : en « likant » la page Facebook du site culture-fle.de

Etape 2 : en partageant une des publications Facebook qui annoncent le concours

Etape 3 : en postant un commentaire sur le billet annonçant le concours répondant à la question « Que représente pour vous la culture ? » avec une adresse valide.

Cette adresse sera utilisée pour contacter le gagnant, il est donc impératif que le participant utilise une adresse e-mail valide.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook- pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, il est précisé qu'en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas d'un litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

L'organisatrice du jeu nommée dans l'article 1 n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Les adresses e-mail collectées pourront être utilisées par l'organisatrice pour faire parvenir des articles d'information et des offres commerciales sur la thématique du FLE et de la

didactique du FLE. Chaque e-mail comprendra un lien de désinscription, de cette façon, chaque inscrit pourra interrompre quand il le souhaite l'envoi des e-mails.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera choisi parmi les réponses apportées à la question. Le choix se fera suite à la fin du jeu, après le 16 juin (et avant le 30) 2019.

Les résultats seront annoncés sur la page Facebook du site culture-fle.de. Le choix effectué déterminera un gagnant parmi les participants ayant respecté les trois étapes mentionnées à l'article 3.

Le gagnant sera contacté après le tirage au sort à l'adresse mail donnée lors de l'envoi son commentaire, pour lui confirmer son lot de 5 livres sur la didactique du FLE.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le gagnant autorise l'organisatrice à mentionner son nom et prénom sur la page Facebook du site culture-fle.de.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge ou la loyauté et la sincérité de leur participation. À ce titre, l'organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant. L'organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors que le gagnant initial n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de son âge.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant : 5 livres incontournables en didactique du FLE, attribué au participant valide choisi et déclaré gagnant. Le lot sera envoyé au gagnant par la poste par le site AMAZON.FR.

Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces.

Si toutefois un ou plusieurs des livres composant le lot n'étaient plus disponibles sur le site AMAZON.FR, l'organisatrice ne saurait être tenue pour responsable. Dans ce cas, le ou les livres concernés seraient remplacés par un autre livre sur la didactique du FLE.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être consulté sur le site internet culture-fle.de.

ARTICLE 8 – LITIGES

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées par écrit à l'adresse de l'organisatrice, au plus tard quinze jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement.